

Pays de Quimperlé

Le Télégramme

 Vous organisez une exposition ?

Publiez gratuitement votre événement sur letelegramme.fr

Extension de porcherie à Riec-sur-Bélon : le vrai du faux

Depuis plusieurs semaines, les débats et les polémiques enflent autour du projet d'un agriculteur de Riec-sur-Bélon d'agrandir sa porcherie. Le Télégramme revient sur certaines affirmations reprises en boucle... ou contredites avec force.

Pauline Le Diouris
et Gwen Rastoll

À Riec-sur-Bélon, il y a plus de cochons que d'habitants. VRAI

C'est la rengaine qu'on entend dans toutes les bouches : à Riec-sur-Bélon, il y a plus de cochons que d'habitants. Concernant le Gaec du Goulet, l'autorisation actuelle concerne 1 635 animaux, dont 130 truies. Si la demande d'extension est acceptée, le nombre de porcs passerait à 2 131, dont 160 truies. Plus globalement, il y aurait environ 14 000 animaux « équivalents porcs » à Riec. La chose à savoir, c'est qu'en production annuelle, il faut multiplier par deux le nombre, car, de la naissance à la fin de son engraissement, un cochon reste près de six mois chez l'éleveur. Il y a donc, et même si cela varie dans l'année, beaucoup plus de cochons que d'habitants à Riec-sur-Bélon dont l'Insee a fixé la population à 4 375 habitants dans la commune.

Instruire un dossier pour agrandir sa ferme, c'est rapide. FAUX

« Je me suis installé en 2019. L'agrandissement faisait partie des études prévisionnelles que j'avais fait mener avant même de reprendre l'exploitation. Si je veux moderniser la ferme et accroître le bien-être des animaux, il faut que j'investisse. Pour cela, je dois agrandir », déroule l'agriculteur. Après des premiers travaux, il a déposé le permis pour l'extension en 2023. « Pour cela, tout a été recalculé pour savoir si les champs étaient capa-



Le député de la 8^e circonscription est venu apporter son soutien à Thomas Thaeron, agriculteur à Riec-sur-Bélon, qui souhaite agrandir sa porcherie. Le Télégramme/Pauline Le Diouris

bles de recevoir les épandages », argumente-t-il. « 78 % des terres ont été jugées bonnes. D'autres ont été retirées », complète Bertrand Convers, chargé des relations publiques à la Cooperl. Du côté de l'association Rivières et bocage, Bélon, Brigneau, Merrien (RBBBM), on déplore « les nombreuses failles, comme celle d'avoir oublié la zone de protection des établissements ostréicole ». Sur la base de la taille modeste de l'élevage et de son agrandissement, seule une consul-

tation du public a eu lieu, et non une enquête publique, qui aurait été conduite par un commissaire enquêteur.

On peut épandre près d'un cours d'eau. FAUX

C'est interdit à moins de 500 m. Mais, dans le cas du Gaec du Goulet, il y a une dérogation. « J'ai réalisé les aménagements nécessaires : talutage et enherbage. J'ai conscience d'être dans une zone sensible. Cette dérogation

n'a rien à voir avec le projet d'extension. Les effluents supplémentaires seront épandus sur des terres d'un autre agriculteur riécois qui jusque-là épandait des boues industrielles », fait remarquer Thomas Thaeron. « Mon exploitation est certifiée Haute valeur environnementale de niveau 3 depuis quatre années. Concrètement, ça signifie qu'un organisme certificateur indépendant de l'État vérifie que ma fertilisation est cohérente, que j'ai pris les bonnes mesures pour respecter

la biodiversité. Cet engagement m'a aussi permis de réduire de 50 % les usages de pesticides par rapport à la moyenne régionale », tient à signaler l'agriculteur. Les demandes de dérogations d'épandage dans les 500 m sont généralement accordées par la préfecture. « Les associations environnementales contestent quasi systématiquement ces demandes... Sans obtenir gain de cause », constate, fataliste, un membre d'Eau et rivières de Bretagne.

Le sujet est devenu politique

La polémique autour de l'extension de la porcherie du Gaec du Goulet, à Riec-sur-Bélon, a pris de l'ampleur. 150 personnes se sont réunies mercredi 19 mars pour manifester contre ce projet qu'elles décrivent comme « un système d'élevage intensif ». Quelques jours avant, le maire de la commune et président de l'agglomération, Sébastien Miossec, a annoncé son soutien à l'agriculteur. « Au niveau local, le sujet est davantage contraint par des pressions interpersonnelles ou des relations familiales », pense un membre de RBBBM. Pourtant, le dossier de la porcherie a bien débordé des frontières locales. Le sénateur du Finistère (Union centriste), Michel Canévet, a lui aussi exprimé son soutien : « L'examen en cours de la loi d'orientation agricole au Parlement a bien montré combien il est

nécessaire d'encourager les agriculteurs à développer la production pour revenir à la souveraineté alimentaire qui a fait par le passé la force de la France. Cela implique que des projets d'extension d'élevage, car c'est bien la spécificité de la Bretagne, puissent se concrétiser ». Vendredi 21 mars, c'est le député Erwan Balanant qui s'est déplacé à la rencontre de l'agriculteur, Thomas Thaeron. « Ce projet va vers l'amélioration du bien-être animal et réduira les impacts sur l'environnement. Cette polémique devient idéologique. Ce clivage relève beaucoup d'incompréhensions. Il ne faut pas oublier qu'il y a eu un incendie criminel sur le siège d'une coopérative alimentaire à Mellac, récemment », a rappelé l'élu. « On regrette que ce projet se transforme en pugilat contre

un modèle agricole. Thomas Thaeron n'a pas à porter ça tout seul sur ses épaules », insiste Bertrand Convers, de la Cooperl. Tout le monde s'y met : mercredi, c'était au tour de Maël de Calan, président du conseil départemental, de se porter au soutien de l'agriculteur. Le président du Finistère a déclaré : « Les projets d'extension d'élevage sont avant tout des projets de modernisation. Une extension de l'élevage ne se traduit pas par une dégradation de l'environnement, au contraire ». Et du côté des mairies, le bal est lancé : les élus doivent émettre un avis qui, sans être décisionnel, va marquer les désaccords sur le sujet dans le pays de Quimperlé et chez ses voisins : Névez et Pont-Aven ont déjà rendu un avis négatif... Et Riec-sur-Bélon un avis positif, mercredi.